

Sur présentation d'une facture officielle, une participation de 25% sur le prix des équipements directement nécessaires à l'exercice de l'activité de l'association ou frais relatifs à des activités dépassant le cadre local peut être allouée.

(voir §3.2 du règlement du 17 octobre 2019 relatif aux subsides à allouer aux associations locales de la commune de Steinfort)

Subside extraordinaire dans le cadre de l'anniversaire de l'association locale

25 ans (3000 €) 100 ans (3000 €)

50 ans (3000 €) 125 ans (3000 €)

75 ans (3000 €) 150 ans (3000 €)

Un subside extraordinaire peut être accordé à une association à l'occasion de manifestations dans le cadre de son anniversaire, et ce sur présentation de factures.

(voir §3.4 du règlement du 17 octobre 2019 relatif aux subsides à allouer aux associations locales de la commune de Steinfort)

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 1^{er} octobre de l'année précédant la dépense ou l'anniversaire à accueil@steinfort.lu ou Commune de Steinfort - B.P. 42 - L-8401 STEINFORT et n'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au 39 93 13-213.

Le/la soussigné.e reconnaît que le refus de fournir les renseignements demandés et/ou des informations fausses donne lieu à un refus du subside demandé pour l'exercice de référence. Certifié exact et sincère.

Lieu & date :

Signature du/de la président.e



Formular auf DE



EN form



Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande de « Demande de subside extraordinaire - associations locales ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courrier au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande « Demande de subside extraordinaire - associations locales ».